



***La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe***  
*agissent ensemble pour votre avenir*

**Juin 2022**

**Programme de Développement Rural**

**FEADER**

**Poitou-Charentes 2014-2022**

**– Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2021 –**

# Etat d'avancement du programme FEADER à destination des citoyens

## Le Programme de Développement Rural FEADER Poitou-Charentes 2014/2022

La Commission Européenne a approuvé le 17 septembre 2015 le Programme de Développement Rural **Poitou-Charentes** (PDRPC) pour la période 2014-2020.

Ce programme a été rédigé par la Région avec des orientations prises en concertation avec les acteurs sociaux professionnels pour répondre aux **priorités européennes** en prenant en compte les spécificités du territoire aquitain.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) contribue à la réalisation de la **stratégie "Europe 2020"** en promouvant un développement rural durable dans l'ensemble de l'Union, en complément des autres instruments de la **Politique Agricole Commune (PAC)**, de la politique de cohésion et de la politique commune de la pêche.

Il contribue au développement des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers de l'Union plus équilibrés d'un point de vue territorial et environnemental, respectueux du climat, résilients face au changement climatique, compétitifs et plus innovants. Il doit permettre le développement des territoires ruraux.

Dans le cadre général de la PAC, le Programme de Développement Rural Poitou-Charentes concourt à la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ renforcer la **compétitivité** de l'agriculture ;
- ✓ renforcer la protection de l'**environnement** et garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- ✓ assurer un **développement territorial équilibré** des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

Depuis l'adoption du programme de développement rural en 2015, la Région Aquitaine a fusionné avec les Régions Limousin et Poitou-Charentes pour créer une nouvelle entité territoriale : la Région Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui Autorité de gestion des trois programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Cette nouvelle Autorité de gestion a pour ambition de créer des dispositifs d'aide communs aux trois territoires des anciennes régions afin d'éviter toute discrimination entre les bénéficiaires des anciens territoires et dans le but de promouvoir une politique régionale en faveur des acteurs du développement rural. Dans ce cadre, plusieurs modifications sont intervenues dès 2017 consistant à fermer un certain

nombre de dispositifs au sein du PDR et à harmoniser des dispositifs entre les trois programmes avec le double objectif de :

1/ Répondre au mieux aux besoins de ce vaste territoire tout en respectant les dynamiques et les caractéristiques des anciens territoires mises en exergue dans les diagnostics élaborés en début de programmation ;

2/ Concentrer l'intervention de l'Union européenne sur des dispositifs de masse afin de réduire les coûts administratifs liés à la mise en œuvre du FEADER.

En 2020, la procédure législative de la PAC d'après 2020 n'a pas pu être achevée suffisamment tôt pour permettre la mise en œuvre dès 2021 de la future programmation 2021-2027. Aussi la programmation 2014-2020 a été prolongée par deux années de programmation supplémentaires en 2021 et 2022, dites « années de transition ». A ce titre ce sont **132,2 M€ de Feader** supplémentaires qui ont été alloués au PDR Poitou-Charentes.

Concomitamment à cette phase de transition, l'Union Européenne a élaboré un ensemble de mesures pour répondre à la crise sanitaire.

Suite à la pandémie liée à la COVID-19 et pour corriger les dommages économiques et sociaux causés par celle-ci, l'Europe a pris la décision de relancer l'économie en privilégiant la résilience, une Europe plus verte, plus adaptée aux défis de nos sociétés et une Europe plus numérique.

Ce plan de Relance Européen ou Next Generation UE a vu le jour à l'été 2020 suite à l'accord entre les 27 états membres.

Ainsi, ce sont 750 milliards d'euros qui lui sont consacrés.

Des plans de relance portés par les états membres peuvent dès lors être financés par ce dispositif.

A titre d'exemple, le plan « France Relance » est financé à hauteur de 40 milliards par l'Union Européenne.

En région, il va concerner l'opération Plan Modernisation d'Elevage (PME) en lui consacrant une enveloppe de 11 260 000 euros pour aider les éleveurs dans leurs actions.

Mais, ce plan européen comprend aussi un volet FEADER RELANCE.

En Nouvelle-Aquitaine, il représente près de 120 millions d'euros dont **31,7 M€** pour le PDR Poitou-Charentes qui ont été répartis entre les actions ci-dessous :

- Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, soutien-aux industries agro-alimentaires, circuits locaux,
- Investissements agricoles (Pcae) (élevage /Mécanisation montagne / pastoralisme -transformation et commercialisation /Agroéquipements / Maraîchage...),
- Certification environnementale, Mesure agro-écologique, et agriculture biologique,
- Aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- Instrument financier Alter'NA qui propose une garantie bancaire pour le financement des entreprises agricoles,
- Promotion de produits régionaux à travers les signes d'identification de l'origine et de la qualité, mise en réseau d'acteurs à travers le partenariat européen pour l'innovation.

Dès lors, ces crédits vont contribuer à **la transition environnementale et climatique et notamment par le biais du volet agro-écologique** pour lequel le FEADER s'avère être un outil financier majeur et contribuer à créer un effet relance.

# L'avancement du Programme de Développement Rural

## Poitou-Charentes FEADER au 31/12/2021

Pour mémoire, les dispositifs de soutien aux zones rurales se déclinent autour des six priorités européennes :

- ☆ Priorité 1 : Renforcer le transfert de connaissances et l'innovation
- ☆ Priorité 2 : Améliorer la compétitivité du secteur agricole et promouvoir la gestion durable des forêts
- ☆ Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles et la gestion des risques
- ☆ Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes
- ☆ Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et faciliter la transition vers une économie sobre en carbone
- ☆ Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Ces six priorités sont mises en œuvre via 13 mesures déclinées en dispositifs qui ont accompagnés près de **37 593** opérations engagées depuis 2014.

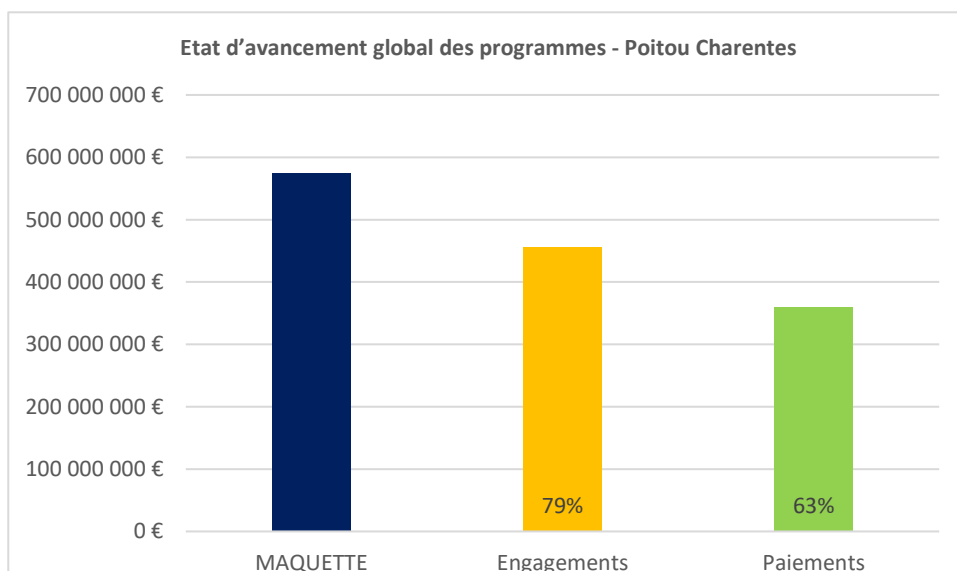
Au **31/12/2021** :

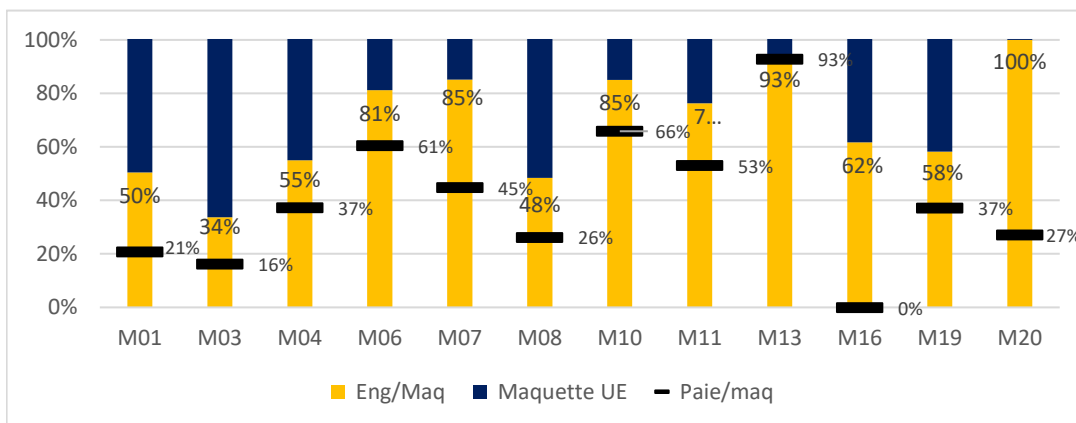
- **456 580 719 M€** de crédits FEADER ont été engagés, ce qui représente **79%** de la maquette.
- **359 781 031 M€** de FEADER ont d'ores et déjà été payés aux bénéficiaires ce qui représente **63 %** de la maquette.



### PDR Poitou-Charentes 2014-2022 Etat d'avancement Global des programmes

MAQUETTE	575 275 182 €	100%
Engagements	456 580 719 €	79%
Paiements	359 781 031 €	63%





- M01 : Activités de démonstration et d'information
- M03 : Promotion Qualité
- M04 : Investissements
- M06 : Installation
- M07 : Natura 2000 – Mesures de développement rural
- M08 : Forêt
- M10 : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)
- M11 : Conversion et Maintien en Agriculture Biologique
- M13 : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)
- M19 : Programmes LEADER
- M20 : Assistance technique

## Zoom sur :

### LES IAA, l'Industrie Agro-Alimentaire:

### Première Moisson – La Malterie de l'Ouest

Certes riche d'un tissu d'industries agro-alimentaires diversifié et bien reparti, il s'avère néanmoins que les entreprises du territoire de l'ex-Poitou-Charentes doivent être modernisées.

Ainsi, l'opération Industries Agro-Alimentaires permet de soutenir les investissements relatifs à la fois à la rénovation, à la création d'ateliers de transformation et de commercialisation des produits comme les investissements liés au stockage, au conditionnement, à la transformation, et à la commercialisation mais aussi ceux ayant pour objet la mise en place de plateformes logistiques de distribution en circuits courts et/ou circuits de proximité.

Le projet qui a été développé par **Première Moisson – La Malterie de l'Ouest** dans le département de la Charente-Maritime s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis par ce dispositif.

Les brasseurs de Nouvelle-Aquitaine ont désiré en effet développer une production de malt artisanal au niveau local venant ainsi s'ajouter à la branche traditionnelle.

Ainsi, **La Malterie de l'Ouest** porteuse du projet et créée à cette fin a dans un premier temps, en raison de la disparition du métier, conçu un référentiel technique puis dans un second temps a élaboré tout le système de production adapté puisque la volumétrie visée est nettement moindre que celle des brasseries industrielles utilisatrices de ces machines.



**Silo à céréales de la Malterie,**

**Source : SudOuest.fr**

Son activité principale est dès lors la transformation de la matière première.

Elle se procure celle-ci auprès des coopératives locales pour les céréales dites conventionnelles.

Quant à la céréale certifiée biologique, elle s'approvisionne sur l'ensemble de l'ex-région Poitou-Charentes et ce en raison du faible rendement sur le territoire où elle est implantée.

En ce qui concerne le stockage, la ventilation des silos et la garantie de la qualité des céréales, ils sont assurés par les coopératives partenaires.

Les investissements réalisés dans les travaux de gros oeuvre, de la maîtrise d'œuvre et de l'ingénierie ayant pour objet l'installation mais aussi l'aménagement du bâtiment comme celui de l'atelier de transformation ont ainsi permis de créer une entreprise mettant en place une activité nouvelle de transformation d'orge.

**Ce projet dont le montant s'élève à 1 000 000 euros avec une aide FEADER de 240 138,38 euros met ainsi en œuvre les actions suivantes :**

- transformer une matière première (l'orge en Malt),
- distribuer en 100% circuit court,
- valoriser des produits de qualité provenant de la production locale.

## Stratégie de communication mutualisée :

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens des 3 territoires (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) a été privilégiée. Elle doit assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement.

Pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine communique via son site dédié aux fonds européens :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Elle anime également le compte Facebook Europeennouvelleaquitaine et Twitter UEenNvelleAqui

Afin de faciliter l'accès à l'information, les appels à projets liés aux dispositifs financés par le FEADER sont mis en ligne et archivés sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>.